



## TARIFICATION DE LA SALLE FESTIVE MAISON DES ASSOCIATIONS SAINT MARTIN LE VINOUX

### I/ CONDITIONS FINANCIERES

Les tarifs de location ainsi que le montant de la caution sont fixés par le conseil municipal, ils sont révisables chaque année.

#### Prix de location

Le prix de location est identique pour les associations de la commune et les particuliers. Une distinction est faite concernant l'entrée payante ou non du public pour les manifestations des associations :

#### **Pour les associations de la commune :**

Une location gratuite par année (manifestation avec entrée non payante)

½ journée semaine : 100 €

Jour semaine : 200 €

½ journée week-end : 250 €

Journée week-end : 300 €

2 jours week-end : 600 €

#### **Pour les habitants de la commune :**

½ journée semaine : 100 €

Jour semaine : 200 €

½ journée week-end : 250 €

Journée week-end : 300 €

2 jours week-end : 600 €

L'utilisateur paiera la location de la salle à la signature du règlement intérieur, après avoir fourni toutes les pièces demandées au service Communication, Vie Associative, Culturelle et Festive.

#### Horaires

½ journée semaine : 8h - 14h ou 14h –22h

Journée semaine : 8h – 22h

½ journée week-end : 8h - 14h / 14h – 22h, vendredi, samedi 2h du matin

2 jours week-end : samedi 8h / dimanche 20h

#### Caution

La caution est fixée à 500 €, elle sera exigée à la signature du contrat de location ou de la convention de mise à disposition et sera rendue après paiement de la facture et après validation de l'état des lieux de sortie. Elle sera demandée en chèque.